

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize avril, le Conseil Municipal de la commune de **Les Lèches** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CHAIGNEAU Odette, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/04/2021

Présents : Mme CHAIGNEAU Odette, Mrs GEORGES Philippe, GABARD André, Mme CRESTIA Marie-Thérèse, Mrs CHUPEAU Philippe, VANHOLDERBEKE Michel, REY Yaël, Mmes DUFOUR Carine , GAUFFRE Monique et Mr GUIONIE Ludovic.

Absente excusée : Mme SURGET Charlène (procuration à Mr GUIONIE Ludovic)

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Carine

2021-011 : Vote des 2 taxes locales

Le Conseil Municipal ne souhaitait pas procéder à l'augmentation des taxes.

Le Conseil Municipal, décide du taux d'imposition applicable en 2021 pour chacune des deux taxes directes locales en majorant la taxe foncière de la part du département de 25.98% en compensation de la suppression du produit de la taxe d'habitation.

Le vote des taux reporté sur l'état 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » sera le suivant :

Taxe :	Base	Taux	Produit
Foncière bâtie	352 100	36.83	129 678
Foncière non bâtie	20 700	56.80	11 758
TOTAL			141 436

Toutefois, le produit de la taxe foncière obtenu étant supérieur à la perte communale du produit communal de la taxe d'habitation, les services fiscaux ont calculé un coefficient correcteur à appliquer sur le produit de la taxe foncière bâtie qui est de 0.800403.

La contribution à remettre est de : $129678 - (129\ 678 * 0.800403) = 25\ 883$

2021-012 : Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 331 980.73 €

Recettes 331 980.73 €

Section d'Investissement :

Dépenses 97 078.00 €

Recettes 97 078.00 €

Objet : Questions diverses

- Toujours en attente pour refaire le sol, le logement de l'ancienne maison d'école.
- Fontaine et curage des fossés.